

Codification de la TVA - TCR

La codification de la TVA s'effectue en deux temps. Il est nécessaire de codifier le ou les codes de saisie puis il faudra renseigner l'ensemble de taux de TVA par nature (collectée ou déductible).

- ## Codification du code Journal

Dans le code journal dédié à la saisie des achats, il est impératif de cocher la case TVA en "fichier de base/codes journaux"

The screenshot shows the 'Gestion des codes journaux' window with a tree view on the left and a 'Modification d'un code journal' dialog box on the right. The tree view lists various journals such as 'AB01 Journal d'Abonnement', 'ACHA Achats', 'ANV A nouveau', 'BSD1 INTITULE A OUVRIR', 'CAI1 Caisse de Bousbecque', 'CDN Credit du Nord', 'CDN1 Administration Générale', 'CDN2 INTITULE A OUVRIR', 'CDN3 INTITULE A OUVRIR', 'CDN4 Crédit du Nord - Foyer Les Gerfauts', 'CEB Caisse d'Épargne Bousbecque', 'FC FACTURATION COMMERCIALE', 'FDS Frais de Séjour', and 'INV Inventaire'. The 'Modification d'un code journal' dialog box is open for the 'ACHA' journal. It has a 'Code' field with 'ACHA' and a 'Libellé' field with 'Achats'. The 'Généralité' tab is selected, showing options for 'Journal de trésorerie', 'Compte de trésorerie', 'Avec rapprochement bancaire', 'Dématérialisé', 'Radical du fichier', 'Générer les écritures depuis le relevé', 'Racine des n° de pièces' (001), 'Numérotation automatique', 'RAZ mensuelle' (checked 'Avec TVA'), 'Pièce de banque', 'N° de facture' (checked), 'Echéance' (checked), and 'Affichage dynamique du solde bancaire sur chaque ligne'. The 'OK' and 'Annuler' buttons are at the bottom right.

C'est cette coche qui va permettre au logiciel d'indiquer la TVA lors d'une saisie comptable.

- ## Codification de la TVA

Cette codification consiste à lister l'ensemble des taux de TVA et d'y associer le compte comptable. Elle s'effectue au niveau établissement et il sera possible de l'appliquer sur une ou plusieurs sections. Il sera également possible de partager cette codification à d'autres

établissements appartenant à l'association.

Dans ce cas, lors de la codification d'un établissement, il est possible d'interroger le programme pour rechercher les codifications existantes d'un autre établissement et de les appliquer.

Accueil Taux TVA x

Gestion de la TVA

Utiliser les codifications d'un autre établissement

Code	Intitulé	Type	Compte	Taux
------	----------	------	--------	------

Section	Nom	TVA	Mode
0002	Service Central Hebergement	<input type="checkbox"/>	
2001	Présentation CAU Rapprochement Bancair	<input type="checkbox"/>	
2002	Accueil de Jour	<input type="checkbox"/>	
2003	S.A.V.S	<input type="checkbox"/>	
2004	S.A.V.S. Résidence 2	<input type="checkbox"/>	
2005	S.A.V.S. Résidence 3	<input type="checkbox"/>	
2006	SAP	<input type="checkbox"/>	

Cela aura pour conséquence d'ajouter les sections de l'établissement dans la liste des sections potentielles. Il suffit alors de cocher les sections concernés et de renseigner les options voulues.

Codification TVA Section

0002 Service Central Hebergement

Gestion de la TVA

Débits

Encaissements

La ligne de TVA ne suit pas l'inter-section du compte d'exploitation

Valider Fermer

TVA sur les débits ou sur les encaissements puis il est nécessaire de faire suivre le calcul sur la section réceptrice.

La coche gestion de TVA renseigne la colonne mode.

Vous pouvez alors saisir l'ensemble des codes de TVA à l'aide de la page blanche

Codification du Taux TVA

Code	<input type="text"/>	Intitulé	<input type="text"/>		
Taux	<input type="text"/>	<input type="radio"/> Collectée	<input checked="" type="radio"/> Déductible	<input type="checkbox"/> Ecart maximum autorisé en saisie	<input type="text"/>
<u>TVA Déductible</u>	Compte	<input type="text"/>	...	Taux de récupération	<input type="text"/>
<input type="radio"/> Achats Biens et Services	<input type="radio"/> Immobilisations	<input type="checkbox"/> Un compte par mois			

- Le code : il correspond au code à indiquer lors de la saisie.
- Intitulé : il correspond au mode de TVA souhaitée.
- Taux : il va permettre au logiciel de calculer la TVA à partir de la base saisie.
- Écart maximum : Il permet d'accepter des arrondis d'écart plus ou moins important.
- Le compte : il sera utilisé au moment de l'enregistrement de votre déclaration.
- Vous devez indiquer s'il s'agit des "achats de biens ou services" ou "achats d'immobilisations".
- La coche "un compte par mois" permet de comptabiliser avec une terminologie indiquant le mois exemple 01 pour janvier.

